



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Approbation de la l'avenant n° 1 à la convention-cadre du 11 mai 2011 entre l'établissement public foncier des Hauts-de-Seine et la ville de Sceaux

Séance du 17 décembre 2015

Convocation du 11 décembre 2015

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille quinze, le dix-sept décembre à 19 h 40 les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le onze décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Bruno Philippe, Mme Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, MM. Xavier Tamby, Thibault Hennion, Mme Claire Beillard-Boudada, MM. Timothé Lefebvre, Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras

Etaient représentés :

Mme Sakina Bohu par Mme Sylvie Bléry-Touchet,
M. Othmane Khaoua par M. Philippe Tastes,
Mme Catherine Lequeux par M. Jean-Philippe Allardi,
Mme Catherine Arnould par Mme Monique Pourcelot

Etaient excusés :

M. Thierry Legros,
M. Christian Lancrenon

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales

Ces formalités remplies,

Séance du 17 décembre 2015

OBJET : Approbation de la l'avenant n° 1 à la convention-cadre du 11 mai 2011 entre l'établissement public foncier des Hauts-de-Seine et la ville de Sceaux

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Patrice Pattée,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu sa délibération du 28 juin 2007, approuvant la première convention cadre avec l'EPF 92,

Vu la convention-cadre du 11 mai 2011 entre la ville de Sceaux et l'établissement public foncier des Hauts-de-Seine (EPF 92),

Considérant que divers biens restent à acquérir dans le secteur des Quatre-Chemins et qu'il est apparu nécessaire de prolonger de 5 ans la convention initiale qui prendra donc fin le 11 mai 2021,

Considérant qu'il est apparu nécessaire de modifier le périmètre d'intervention de l'EPF 92 en ajoutant le secteur dit « avenue de la Gare »,

Vu le projet d'avenant n° 1 modifiant la convention initiale du 11 mai 2011,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention-cadre du 11 mai 2011 entre l'établissement public foncier des Hauts-de-Seine (EPF 92) et la ville de Sceaux.

AUTORISE le maire à le signer.

Et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
le maire



Muriel L...